

Montréal, 15 octobre 2019

Objet : Appui à la filière Gaz Naturel Renouvelable au Québec

Par la présente, nous désirons apporter notre appui à la filière GNR parce que notre expérience et nos projets démontrent le potentiel de la valorisation des déchets organiques pour diminuer les GES et produire une énergie verte et renouvelable.

BIOÉNERTEK est une entreprise québécoise développant des projets d'usine de compost et biométhanisation au niveau municipal et agricole en Amérique du Nord. Nous avons une entente de représentation avec le leader technologique mondial Allemand BEKON en fourniture de technologies vertes et construction d'usine en gestion de déchets organiques.

Aujourd'hui c'est 50 installations de biométhanisation en voie sèche qui ont été réalisées avec succès par le groupe dans le monde, s'appuyant sur 40 brevets en biométhanisation et en compostage. Ces installations ont traité plus de 5 700 000 tonnes de déchets et cumulent plus de 2 300 000 heures d'exploitation. Une grande partie des installations se situe en Europe (Allemagne, Suisse, Italie, Portugal, Pologne, etc.) mais également aux États-Unis, au Mexique et au Brésil.

Les clients de BEKON, collectivités publiques ou entreprises privées, cherchent à tirer profit du potentiel énergétique de leur déchets afin d'optimiser leurs revenus tout en diminuant les quantités de déchets à enfouir ou brûler et en valorisant le potentiel fertilisant des matières organiques.

Dans la plupart des installations, le biogaz est utilisé pour la production d'électricité et de chaleur par un module de cogénération, mais il est également possible de l'épurer pour injecter du biométhane dans le réseau de gaz (par exemple les installations de Polsche Heide/Hille, et de Hambourg, Allemagne), ou bien de l'utiliser comme carburant pour véhicule.

La force de la technologie BEKON est sa robustesse et sa simplicité à l'exploitation. La disponibilité opérationnelle de la production de biogaz brut constatée en exploitation est très élevée (>99%). Cette technologie permet de traiter une large variété de substrats solides. Les substrats les plus utilisés sont les biodéchets ménagers de collecte sélective, ainsi que les substrats issus de l'agriculture. Par exemple l'installation au Culiacan, au Mexique, utilise des déjections de bovins et les déchets d'abattoir de SuKarne, un des plus importants producteurs de viande au monde.

Plus localement, nous faisons partie de l'équipe travaillant à la construction de l'usine de compostage de la Ville de Montréal et nous développons divers projets au Québec. Aux thématiques abordées dans les documents joints, nous aimerions ajouter cet aspect qui affecte négativement le développement des usines de GNR au Québec :

Les coûts de construction des unités de biométhanisation, des centres de compostages modernes à aération forcée ou de toute autre infrastructure, et notamment, les infrastructures qui participent à rendre nos environnements plus durables sont beaucoup plus élevés au Québec qu'ailleurs en Occident. Cet état de fait nous force à limiter nos ambitions et à revoir à la baisse nos plans d'investissement dans les infrastructures. Prenons l'exemple de la Ville de Montréal qui entame la construction de 2 centres de traitement des matières organiques; elle doit revoir son plan d'investissement dans ce domaine, car les coûts réels de ses 2 centres engouffrent la totalité du budget prévus pour la construction de 5 installations qui était initialement prévue à son plan d'investissement.

Cet état de fait prend racine dans notre organisation particulière de l'industrie de la construction telle que le relatait Monsieur Joli-Coeur dans l'opinion fermée par LaPresse le 9 octobre dernier : « Largement protégé de la concurrence internationale, et même de la concurrence interprovinciale, fermée par des systèmes de permis restrictifs – par exemple les fameuses « cartes de compétence » au Québec – et rébarbatifs à l'investissement dans les technologies, le secteur de la construction fait fi de cette logique. (La logique parallèle de la construction, Félix-Antoine Joli-Coeur, LaPresse, 9 octobre 2019) ».

À notre sens, les projets qui contribuent à la réduction des gaz à effet de serre devraient s'implanter avec la même logique de marché qui prévaut, notamment dans le reste de l'Amérique du Nord, soit

l'atteinte de performance financière appuyée par la tarification du Carbone. Cependant, cette logique est mise à mal au Québec, car ses logiques du marché du carbone ne suffisent pas au Québec à justifier l'implantation de tel projet. Il faut en effet que le gouvernement s'implique davantage et offre des subventions adaptées à cette situation particulière afin de pallier la distorsion des coûts d'investissement plus élevé causés par notre structure du marché de la construction et notamment dans le secteur industriel.

Avec son bilan déjà impressionnant en production d'énergie renouvelable, le Québec consoliderait son rôle de leader vert en appuyant le développement du GNR. Comme abordé dans la documentation jointe, notre expérience nous confirme qu'une telle avenue permettrait la création d'emploi, amènerait une solution durable à la gestion des déchets organiques et réduirait la production de GES.